

État des lieux

L'heure est à la rénovation et à la mise aux normes. Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement et des critères déchèteries à respecter, en constantes évolutions, des changements sont survenus sur les sites.

Le point sur ces aménagements réalisés et futurs.



Cela fait déjà deux ans que la communauté de communes du Pays Naborien (CCPN) gère les déchèteries de L'Hôpital et de Valmont. Le but de ces déchèteries intercommunales : jouer un rôle de premier plan dans la préservation de notre environnement et desservir au mieux les habitants des communes de Altviller, Carling, Diesen, Folschviller, L'Hôpital, Lachambre, Macheren, Porcelette, Saint-Avold et Valmont, tout en respectant une réglementation et les critères régionaux d'aménagement des sites.

La déchèterie de Valmont

Courant juillet 2009, le site a bénéficié d'un petit « coup de jeune » avec l'extension légère de la plate-forme sur l'arrière des bennes et la pose d'un grillage rigide. Dans le cadre de la collecte des Dasri, (Déchets d'activités de soins à risques

infectieux), une armoire de stockage des seringues usagées a été installée. Le site s'est également vu doté d'un conteneur de collecte verre supplémentaire ainsi que d'une borne de collecte supplémentaire papiers et de deux nouveaux fûts de collecte des huiles alimentaires, courant octobre 2010. Pour plus de sécurité, le site s'est vu amélioré par un éclairage automatique des quais, courant mars 2011. Enfin, dans le cadre du Grenelle de l'Environnement et afin de respecter les critères régionaux niveau 1 des installations classées, il a été installé, durant le deuxième semestre 2011 :

- un point d'eau extérieur accessible aux usagers,
- un nouveau panneau d'entrée avec logos des déchets acceptés (dispositions réglementaires arrêté du 02/04/1997 rubrique 2710),

Et pour l'avenir ?

Pour la déchèterie de Valmont

- Dans le but de sécuriser davantage le site, en complément des détecteurs de présence déjà installés, un projet de mise en place de caméras de vidéosurveillance est à l'étude.
- Poursuite des travaux d'aménagement des espaces verts commencés en 2011.

Pour la déchèterie de L'Hôpital

Assez isolée, la déchèterie actuelle de L'Hôpital va faire l'objet de mise en place d'une signalétique dans les différentes rues de la commune. Dans une optique de mise en conformité, le conseil communautaire a accepté, en date du 15 février 2010, la réalisation d'une étude pour l'implantation d'une nouvelle déchèterie. Objectif principal : améliorer le service rendu aux usagers tout en maîtrisant le coût global d'exploitation des équipements.

Cette étude a été réalisée par Anétame Ingénierie de Strasbourg, qui s'est basée sur les critères suivants :

- La topographie du terrain,
- La situation au titre de l'urbanisme,
- La desserte, la superficie et l'accès du terrain,
- L'intégration paysagère,
- Le raccordement aux réseaux existants.

- un local DMD complémentaire pour pallier à l'apport évolutif des déchets spéciaux (dispositions réglementaires arrêté du 02/04/1997 rubrique 2710),
- des garde-corps galvanisés à chaud ceinturant la zone de déchargement (norme ERP : NF P 01-012) dès lors que la hauteur des quais excède 1 mètre.

La déchèterie de L'Hôpital

Afin d'uniformiser les deux sites, depuis décembre 2010, les usagers peuvent désormais apporter en déchèterie de L'Hôpital :

- les huiles de fritures, les cartouches d'imprimantes ainsi que les DMD (Déchets Ménagers Dangereux) comme les colles, peintures, produits de nettoyage, aérosols etc... Il est également possible d'apporter les Dasri (Déchets d'activité de soins à risques infectieux) pour la collecte des seringues usagées conditionnées dans des bacs adéquats. Toujours dans le but d'offrir une meilleure qualité de service aux usagers, en octobre 2010, une borne de collecte des vieux papiers est présente sur le site en plus de la collecte des bouteilles de gaz installée en juin 2011. Pour le stockage des produits ménagers et du matériel d'entretien du site, un nouveau local outillage a été installé en déchèterie en août 2010.

Ce qui est commun aux deux déchèteries

Les entrées déchèteries sont dotées, depuis octobre 2009, un nouveau panneau d'entrée ainsi que des vitrines extérieures pour l'affiche du règlement. En mai 2010, de nouveaux panneaux magnétiques indicateurs des bennes ont été installés sur les deux sites, avec l'installation de panneaux et pictogrammes « interdiction de fumer ». En octobre de la même année, dans le cadre de la collecte des DEEE (Déchets d'Équipements Elec-

HORAIRE D'OUVERTURE DES DÉCHÈTERIES INTERCOMMUNALES

Usagers : du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Artisans, entreprises, commerçants :

Les lundis, mercredis et jeudi après-midi de 14h00 à 17h00 contre paiement.

Les collectivités :

Uniquement du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Les gens du voyage de l'aire d'accueil de Saint-Avold :

Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 contre paiement.

triques et Électroniques), le Sydeme – Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Moselle-Est – a fourni à chaque site un conteneur de stockage spécial DEEE. Les enlèvements sont effectués par ENVIE2E LORRAINE.

Le règlement intérieur des déchèteries intercommunales est disponible à l'accueil de chaque mairie du territoire, ainsi que sur le site internet www.paysnaborien.com. Pour tout renseignement, contactez Peggy Cieslik, responsable déchèteries au 03 87 29 32 90.

TARIFS COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Afin d'apporter une information complète sur les tarifs de la collecte et du traitement des ordures ménagères, voici un point complet sur les coûts et les facilités de paiement :

Tarifs particuliers

- 1 personne par foyer : 128 euros / an.
- 2 personnes par foyer : 226 euros / an.
- 3 personnes par foyer : 266 euros / an.
- 4 personnes par foyer : 302 euros / an.
- 5 personnes et plus par foyer : 348 euros / an.

À noter : depuis 2010, la communauté de communes facture directement les bailleurs suivants : Néolia, SNI Sainte-Barbe, Logi-Est, Moselis, l'Opac. Les locataires concernés ne seront donc pas facturés par la communauté de communes, mais par leurs bailleurs respectifs.

Tarifs professionnels

- Moins de 120 litres : 180 euros.
- 120 litres : 300 euros.
- 240 litres : 600 euros.
- 360 litres : 825 euros.
- 480 litres : 1200 euros.
- 720 et 750 litres : 1875 euros.
- 1100 litres : 2750 euros.

Solutions de paiement

Par mensualisation. Contrat à retirer à l'accueil de votre mairie ou à la communauté de communes (Zone Europort) et à remplir en y joignant un RIB et l'autorisation de prélèvement complétée et signée.

Par prélèvement automatique à l'échéance. Contrat à retirer à l'accueil de votre mairie ou à la CCPN (Zone Europort) et à remplir en y joignant un RIB et l'autorisation de prélèvement complétée et signée.

Contrats disponibles en téléchargement sur www.paysnaborien.com.

À réception de la facture en réglant par chèque (libellé à l'ordre du Trésor Public), par virement bancaire ou par espèces à la Trésorerie principale de Saint-Avold.

N° Vert 0 800 400 402
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE